

## Avis de consultation

Pour la désignation du commissaire aux comptes de la Société de Gestion et d'Exploitation de la Zone Franche des Activités Commerciales et Logistiques de Ben Guerdane-S.A. pour les exercices comptables 2025, 2026 et 2027

La Société de Gestion et d'Exploitation de la Zone Franche des Activités Commerciales et Logistiques de Ben Guerdane-S.A. se propose de confier la mission de contrôle de ses comptes pour les exercices comptables 2025, 2026 et 2027 à un expert-comptable inscrit à l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les experts-comptables inscrits à l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, remplissant les conditions légales requises et souhaitant participer à cette consultation, sont invités à se rendre au siège social de l'Office du Commerce de la Tunisie, situé au 65 Rue de Syrie – 1002 Tunis (Unité de Suivi des Projets d'Investissement – 5e étage), pour retirer le cahier des charges pendant les horaires de travail administratifs.

Les offres doivent être préparées et soumises conformément aux conditions énoncées dans le cahier des charges. Les documents requis doivent être placés dans une enveloppe fermée, portant uniquement la mention suivante : « Ne pas ouvrir. Consultation n° 1/2025 – Désignation du commissaire aux comptes de la Société de Gestion et d'Exploitation de la Zone Franche des Activités Commerciales et Logistiques de Ben Guerdane-S.A. pour les exercices comptables 2025, 2026 et 2027 ».

Les offres doivent être envoyées à l'adresse suivante : « Office du Commerce de la Tunisie, 65 Rue de Syrie, Tunis 1002, Belvédère », soit par courrier express (Rapid Poste), soit par courrier recommandé avec accusé de réception, ou être remises directement au Bureau d'Ordre Central de l'Office du Commerce de la Tunisie contre un reçu de dépôt.

La date limite de réception des offres est fixée au lundi 3 février 2025 (le cachet du Bureau d'Ordre Central fera foi pour déterminer la date et l'heure de réception des offres). Toute offre reçue après ce délai sera considérée comme irrecevable.

L'ouverture des offres se déroulera en séance non publique le mardi 4 février 2025, par une commission spécifiquement désignée à cet effet.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.